



Note relative à la catégorie « vétérán »

A l'attention des Présidentes et Présidents des Comités Régionaux et Départementaux

Lors du Comité Directeur du 5 et 6 novembre 2021, la décision a été prise de ramener l'âge de la catégorie « vétérán » de 60 à 55 ans. Partant du constat que nombre de départements (70 %) organisait des compétitions ouvertes aux licenciés de 55 ans (et +) et par ailleurs, que l'âge des vétérans au niveau de la CEP était fixé à 55 ans, la FFPJP entendait régulariser une situation et des compétitions non prévues par nos règlements.

Cette mesure, présentée aux Comités Régionaux et Départementaux lors du Congrès National, a suscité des interrogations et des réactions. Les présidentes et présidents des Comités Régionaux les ont relayées lors de leur Conseil des Régions et proposé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil National du 26 mars dernier. Suite au débat qui s'en est suivi, le Comité Directeur de la FFPJP a validé leur demande, à savoir que : les présidents des Comités Régionaux puissent interroger leurs comités départementaux respectifs afin d'avoir un avis circonstancié sur la suite à donner à cette mesure.

Lors de la réunion du Comité Directeur de la FFPJP en date du 11 juin, au vu des éléments portés à sa connaissance par les représentants des présidents des Comités Régionaux, relayant les informations transmises par les régions, le Comité Directeur a pris acte qu'une très large majorité de comités départementaux et régionaux souhaitait conserver l'âge de 60 ans pour la catégorie « vétérán » et, supprimer les compétitions 55 ans et +.

En conséquence, le Comité Directeur de la FFPJP a décidé de maintenir l'âge de la catégorie « vétérán » à 60 ans. Il a décidé par ailleurs d'interdire à compter du 1^{er} janvier 2023 tous les concours avec une condition d'âge afin d'atteindre l'objectif d'avoir sur tout le territoire des compétitions conformes aux règlements fédéraux.

Dès le 1^{er} janvier 2023, le module de « 55 ans et + » sera supprimé de Gestion Concours et les comités devront programmer des concours « vétérán ».

En revanche concernant le championnat d'Europe « vétérán », s'agissant d'une sélection, la FFPJP pourra le cas échéant sélectionner des joueurs à partir de 55 ans conformément à la réglementation fixée par la Confédération Européenne de Pétanque (CEP).

Pour le Comité Directeur
Michel LÉ BOT
Président de la FFPJP